

Réunion du Conseil d'orientation du Programme ONU- REDD MANDAT

PROGRAMME ONU-REDD

Mars 2009



Table des matières

1. Introduction	3
2. Composition	3
3. Fonctions du Conseil d'orientation	4
4. Groupe de la coordination des organismes des Nations Unies participants	5

1. Introduction

Le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD (le « Conseil d'orientation ») est établi pour assurer la direction générale et l'orientation stratégique du Programme, conformément à l'Annexe 2 du Document-cadre (le « Document-cadre ») du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (le « Programme ONU-REDD ») daté du 20 juin 2008. Le Conseil d'orientation décide de l'allocation des crédits budgétaires au Programme selon les paramètres figurant dans le Document-cadre afin d'assurer la réussite globale du Programme. Le Mandat et le Règlement intérieur du Conseil d'orientation fournissent des directives sur le fonctionnement du Conseil et de ses mécanismes connexes. Ils s'appuient sur les meilleures pratiques du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) administré par le PNUD.

2. Composition

Le Conseil d'orientation est composé des membres suivants :

Membres à part entière

- Pays du Programme ONU-REDD (voir le Règlement intérieur pour le mode de sélection des membres, fondé sur une représentation régionale)
- Donateurs au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) du Programme ONU-REDD (voir le Règlement intérieur pour le mode de sélection des membres donateurs)
- Société civile (voir le Règlement intérieur pour le mode de sélection des membres)
- Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (Présidence)
- FAO
- PNUD
- PNUE

Observateurs

- Secrétariat de la CCNUCC
- Fonds de partenariat pour le carbone forestier (représenté par la Banque mondiale)
- Secrétariat du FEM
- Représentants régionaux des populations autochtones
- Société civile

Membres de droit

- Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (PNUD)
- Le Secrétariat du Programme ONU-REDD fournit des services de secrétariat au Conseil d'orientation. Il veille à ce que les décisions prises par le Conseil d'orientation soient dûment consignées et rapidement communiquées aux membres du Conseil.

3. Fonctions du Conseil d'orientation

Les tâches et responsabilités principales du Conseil d'orientation sont les suivantes :

- Examiner et approuver le Mandat et le Règlement intérieur et les actualiser ou les modifier, selon que de besoin, dans le cas d'exigences impérieuses.
- Définir l'orientation stratégique du Programme ONU-REDD en donnant suite aux décisions de la Conférence des Parties à la CCNUCC et d'autres organes, compte tenu des informations provenant du Secrétariat, du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Conseil de coordination des chefs de secrétariat et d'autres.
- Approuver les demandes de crédits du Programme conjoint présentées par le Secrétariat; s'assurer que le Secrétariat applique les normes d'assurance de la qualité; et examiner les progrès de la mise en œuvre conformément au Règlement intérieur.
- Approuver le Mandat des organes consultatifs.
- Assurer une coordination et une collaboration adéquates avec les initiatives, les processus et les mécanismes de financement pertinents.
- Faciliter les processus consultatifs appropriés avec les principales parties prenantes, en particulier les populations autochtones et autres communautés dépendantes des forêts ainsi que les organisations de la société civile.
- Examiner et approuver les rapports d'activité périodiques (programmatiques et financiers) regroupés par l'Agent administratif, fondés sur les rapports d'activité présentés par les organismes des Nations Unies participants¹; et s'assurer de la cohérence dans la communication des rapports entre les pays. Les rapports annuels globaux comprendront une section sur les activités du Conseil d'orientation.
- Souscrire au Plan d'évaluation mentionné dans le Mandat du Fonds du Programme ONU-REDD (Annexe 2 du Document-cadre).
- Examiner et approuver les projets de rapport et les rapports finaux sur les enseignements tirés de l'expérience, veiller à l'application des recommandations et déterminer le suivi des questions cruciales.
- Examiner les exigences et les priorités du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) en matière de gestion de l'information, notamment pour donner une visibilité adéquate au Fonds et à ses donateurs.
- Veiller à la conformité des activités du Programme ONU-REDD avec le Document-cadre, le Mémoire d'accord entre les organismes des Nations Unies participants et l'Agent administratif, ainsi qu'avec toutes Dispositions administratives standard signées entre un donateur et l'Agent administratif.

4. Coprésidence du Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation est coprésidé par l'un des trois organismes des Nations Unies et par l'un des pays participants (Pour de plus amples détails, voir le Règlement intérieur). Les fonctions des coprésidents sont les suivantes :

¹ La période normale de présentation des rapports est celle prévue au titre des Dispositions administratives standard et du Mémoire d'accord.

- Présider les réunions du Conseil d'orientation
- S'assurer de la conformité des décisions prises par le Conseil d'orientation avec le Document-cadre
- Suivre l'application des décisions du Conseil d'orientation
- Veiller à ce que le Secrétariat s'acquitte de ses fonctions conformément à son mandat

5. Groupe de la coordination des organismes des Nations Unies participants

Le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD reconnaît le Groupe de la coordination des organismes des Nations Unies participants composé de représentants des trois organismes des Nations Unies : FAO, PNUD et PNUE. Le Groupe de la coordination est chargé de veiller à l'engagement actif, participatif et bien coordonné des organismes pour la réalisation des buts et objectifs du Programme ainsi que de superviser le Secrétariat conformément aux orientations stratégiques et aux décisions du Conseil d'orientation. Le Groupe de la coordination assume en particulier les fonctions suivantes :

- En collaboration avec le Secrétariat, réviser au besoin le Document-cadre du Programme ONU-REDD figurant dans le Mémoire d'accord
- Faciliter la réalisation des activités assignées aux organismes des Nations Unies participants au titre des Programmes conjoints ainsi que l'établissement des rapports techniques et financiers s'y rapportant
- Assurer la coordination opérationnelle du Secrétariat, y compris l'harmonisation de son plan de travail avec les plans de travail et les stratégies des organismes des Nations Unies participants
- Fournir une assurance de la qualité du Secrétariat